

[Accueil](#) > [Actu](#) > [Environnement](#)

Le Soler. Plan PPRI : assurer la sécurité des personnes impactées



Les membres de la DDTM, de Cereg et de la ville à la tribune.



Environnement, Le Soler

Publié le 11/01/2025 à 22:54

Correspondant

Écouter cet article

Powered by **ETX Studio**

00:00/01:52

Prévenir les risques d'inondation était le thème de la réunion.

Pour faire face aux éventuels événements météorologiques, aux changements climatiques, la prévention et l'adaptation semblent être les voies à suivre et à mettre en place dès aujourd'hui. Entre tous ces événements, un des risques importants pour le département est celui de l'inondation.

En effet, trois quarts des communes des P.-O. sont soumises au risque d'inondation et Le Soler en fait partie. Le Plan de prévention des risques inondation (PPRI) est donc un outil indispensable et il est en train de se mettre en place.

Mardi, une réunion de présentation de ce plan s'est déroulée à la salle des fêtes, organisée par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM 66) et la municipalité. Mandatée par la DDTM, la société Cereg ingénierie a réalisé l'étude des zones inondables et les différents documents nécessaires à l'établissement du PPRi de la commune. Elle a présenté lors de cette réunion le résultat très détaillé et cartographié de son travail sur le terrain depuis 3 ans. Plusieurs zones correspondant à des risques plus ou moins forts d'inondation allant du rouge au vert apparaissent et il en ressort que la majorité du territoire est en rouge hormis le centre urbain, ce qui entraînera une impossibilité de construire sur ces zones. Des mesures de mitigation, action de réduction ou de minimisation des effets néfastes ou des conséquences négatives d'un risque, seront imposées ou conseillées selon les cas, pour les zones urbanisées hors centre urbain comme Le Pilou.

Ces mesures, création de zone refuge, sécurisation des différents réseaux, clapets anti-retour sur les canalisations, arrimer les cuves, permettront d'assurer la sécurité des personnes impactées, de réduire la vulnérabilité des biens et de faciliter le retour à la normale après le passage de l'inondation. Ces mesures seront en partie financées par le plan Barnier. Ce PPRi sera soumis à enquête publique cette année et appliqué après approbation de la préfecture.

Pour tout renseignement complémentaire, se rendre sur le site de la préfecture.

[Voir les commentaires](#)